

## PATRIMOINES - MONUMENTS HISTORIQUES

**Avenant du 30 octobre 2018 à la convention n° 2017-160R de mécénat passée pour le château de Saint-Saturnin entre la Demeure historique et la société civile immobilière du château de Saint-Saturnin, propriétaire.**

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2017-160R passée pour le château de Saint-Saturnin entre la Demeure historique et la société civile et signée le 30 janvier 2017.

**Art. 1<sup>er</sup>.** - La société civile, propriétaire du château de Saint-Saturnin, place de l'Ormeau, 63450 Saint-Saturnin, déclare sous sa responsabilité que le château faisant l'objet des travaux prévus dans le cadre de la convention n° 2017-160R est protégée en totalité au titre des monuments historiques.

**Art. 2.** - La société civile déclare que la société SARL Château royal de Saint-Saturnin et elle-même, considérées ensemble, n'ont pas réalisé de revenus ou de profits nets dans le monument globalement, sur la période 2015-2017. Elle déclare que les rémunérations des dirigeants salariés sont inférieures à la limite prévue pour l'appréciation de la gestion désintéressée. La SCI déclare également que les porteurs de parts de la SCI ne perçoivent pas de rémunérations qui puissent remettre en cause la gestion désintéressée du monument.

**Art. 3.** - Le programme de travaux prévu à l'annexe I de la convention n° 2017-160R signée le 30 janvier 2017 est complété par l'annexe I du présent avenant.

**Art. 4.** - Le plan de financement de l'annexe II de la convention n° 2017-160R signée le 30 janvier 2017 est complété en conséquence par l'annexe II du présent avenant.

**Art. 5.** - La société civile s'engage à ne pas signer de convention de mécénat portant sur les mêmes travaux que ceux mentionnés à l'annexe I avec d'autres structures habilitées.

La Demeure historique,  
Jean de Lambertye  
Les associés,  
Emmanuel Pénicaud, Marie-Christine Pénicaud,  
Augustin Pénicaud, Pierre-Antoine Pénicaud  
et Anne-Charlotte de Beaupuis

### Annexe I : Programme des travaux

Le présent avenant complète les travaux de restauration de la tour sud dite « Tour des Reines » par la restauration des baies du 1<sup>er</sup> niveau de la façade sud-ouest sur jardin (travaux de maçonnerie - pierre de taille et de menuiserie).

Travaux	Coût HT
Maçonnerie - pierre de taille	33 558,57 €
Menuiserie	58 236,93 €
Maîtrise d'ouvrage	6 973,00 €
Économiste	2 058,00 €
<b>Total</b>	<b>100 826,53 €</b>

Les associés,  
Emmanuel Pénicaud, Marie-Christine Pénicaud,  
Augustin Pénicaud, Pierre-Antoine Pénicaud  
et Anne-Charlotte de Beaupuis

### Annexe II : Plan de financement

Financement	%	Montant (€)
Subvention DRAC	34	34 800,00
Conseil régional	13	13 050,00
Conseil départemental	9	8 700,00
Mécénat	30	30 000,00
Autofinancement	14	14 276,53
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100 826,53</b>

Les associés,  
Emmanuel Pénicaud, Marie-Christine Pénicaud,  
Augustin Pénicaud, Pierre-Antoine Pénicaud  
et Anne-Charlotte de Beaupuis

### Annexe III

#### \* Entreprise réalisant les travaux

Entreprise Blanchon  
29, rue Tourcoing  
87000 Limoges

#### \* Échéancier des travaux

Novembre 2018-15 mars 2019.

#### \* Calendrier prévisionnel de leur paiement

Deuxième trimestre 2019.

Les associés,  
Emmanuel Pénicaud, Marie-Christine Pénicaud,  
Augustin Pénicaud, Pierre-Antoine Pénicaud  
et Anne-Charlotte de Beaupuis